
Autonomie

Clubhouse : tout sauf une maison « de fous » !

juin 2012

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Sur le vif](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Accès à l'emploi
- Handicap
- Inclusion
- Lien social
- Pratiques professionnelles
- Santé

Département

Paris (75)

Sur le vif

« Le clubhouse constitue le chaînon manquant entre le suivi médical et une vie autonome, avec la reprise progressive d'une activité. Il répond à certaine de nos attentes : rompre l'isolement, redonner confiance, retrouver de l'amitié, un statut social, un travail. Le clubhouse redonne ses chances à la personnes ». Le médecin psychiatre, Président du comité scientifique

Porteur(s) de l'action

Association Clubhouse France

Objectif(s) et bref descriptif

Afin de rompre l'isolement des personnes fragilisées par les effets des troubles mentaux (schizophrénie, troubles maniaco-dépressifs, troubles bipolaires') le clubhouse est un lieu de vie de jour qui favorise la reprise d'une place active dans la société. Chaînon manquant entre le suivi médical et la vie autonome, le clubhouse s'appuie sur un socle de valeurs et d'actions fortes : le refus d'une relation aidants/aidés, en faisant de chaque « membre » un acteur à part entière de l'activité de la structure, investi à hauteur de ses capacités et de son envie, et dont les compétences sont mobilisées au service de chacun des autres membres, comme pair/aidant ; mais aussi une réinsertion sociale par le travail, en accompagnant les membres qui le souhaitent vers un emploi en milieu ordinaire, à travers un dispositif original d' « emplois de transition ».



Origine(s)

Ouvert en novembre 2011, le clubhouse parisien est le premier exemple en France d'un modèle créé aux Etats-Unis dans les années 40, quand des patients psychiatriques constitués en groupes d'entraide et de soutien, se voient offrir par un donateur une grande maison à New-York, « [Fountain house](#) », pour leurs rencontres et leurs activités. Ils y développent un modèle de réinsertion des malades mentaux, centré autour de l'idée d'un club, géré par les membres eux-mêmes avec l'appui de professionnels et dont le travail est l'ingrédient central, favorisant la reconnaissance du potentiel des personnes et leur intégration sociale. Diffusé aux Etats-Unis à partir des années 70, puis à travers le monde (y compris en Chine), dans les années 80, les clubhouse sont aujourd'hui plus de 350, respectant tous des standards développés au sein de [l'International Center for Clubhouse Development](#) (ICCD), et accueillent quelques 60 000 membres bénéficiaires. En France, le projet a mis plusieurs années à se concrétiser, porté depuis 2009 par un groupe de travail réunissant des représentants d'association de malades psychiques, du corps médical, du monde de l'entreprise. A la suite de l'étude de faisabilité, l'association clubhouse France (initialement nommée Cap'cités) est créée en avril 2010 pour mettre en place le premier clubhouse de France et promouvoir la démarche. Intégrant dès le départ de futurs bénéficiaires dans le développement du projet et s'appuyant sur un comité scientifique, ainsi que sur la présence dans son conseil d'administration de représentants de

fédérations (UNAFAM, ICCD), fondation (Caritas France) et structures fortement impliquées dans le domaine du handicap psychique, l'association se mobilise prioritairement dans la recherche financements institutionnels ou issus du monde de l'entreprise. Elle initie également une réflexion avec huit importantes entreprises (Adecco, Banque de France, IBM, IFP Energies nouvelles, IPSEN, SFR, Thalès, Xerox), afin d'adapter le processus « d'emploi de transition » à la législation française et d'explorer les modalités de partenariat et d'insertion professionnelle possible entre le clubhouse et les entreprises. Elle se met également à la recherche d'un local, non sans difficultés face à la réticence du voisinage des différents lieux envisagés, puis une fois trouvé à son aménagement avec l'aide de partenaires. Parallèlement l'admission et l'intégration des premiers membres se poursuivent. En novembre 2011, le 1^{er} club house de France ouvre ses portes dans des locaux rénovés, Quai de Jemmapes, à Paris.

Description détaillée

En juin 2012, le clubhouse du Quai de Jemmapes accueille 35 membres et s'est fixé de ne pas dépasser la cinquantaine. Ici, ni patients, ni malades, mais des « membres » acteurs de leur propre réinsertion. Pas de profil type, non plus : toute personne adulte diagnostiquée malade psychique ou ayant un passé de malade peut devenir membre, à condition toutefois qu'elle soit consciente de sa maladie, qu'elle atteste d'un suivi médical et autorise le club house à contacter son médecin en cas de crise, qu'elle ne représente pas de danger actuel pour la communauté et surtout qu'elle soit désireuse de s'impliquer dans la démarche proposée par le club et formalisé au sein de « standards »¹. Son admission est prononcée par le bureau de l'association, à l'issue d'une période d'intégration ponctuée d'entretiens et de séjours au club plus ou moins longs. Aucune participation financière n'est demandée aux membres de même qu'aucune rémunération ne leur sera attribuée pour leur contribution au fonctionnement du club.

Acteur à part entière

Car c'est bien là que réside l'originalité du club house, dans l'implication active de chaque membre, sans références à sa pathologie ou à ses capacités fonctionnelles. C'est grâce à cet investissement dans le fonctionnement quotidien du club, à son rythme, selon ses choix, dans un environnement bienveillant, que chaque personne accueillie reprend progressivement confiance dans ses capacités et peut envisager un retour vers une vie « normale ». Au clubhouse, les encadrants sont donc peu nombreux, trois en l'occurrence pour celui du Quai de Jemmapes, car ils ne doivent pas être en capacité de faire fonctionner le club sans l'implication des membres. De même pour les bénévoles, qui n'interviennent que ponctuellement et pour des compétences qui n'ont pas été identifiées parmi les membres.

Conçu pour fonctionner comme un vrai lieu de travail, le clubhouse du Quai de Jemmapes, qui tient à la fois de l'open space, avec ses espaces de bureaux, et du lieu de vie, avec sa grande cuisine américaine et son coin détente, est ouvert du mardi au vendredi, de 9h30 à 17h30, selon le rythme d'une journée de travail. Ici, à la différence des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), pas d'activités occupationnelles ; les temps de loisirs communs sont réservés aux week-end ou après 18h00. Si les membres du club house peuvent fréquenter le club à leur rythme (pour certains quasi quotidiennement, pour d'autres plus occasionnellement), ils doivent cependant respecter ses journées types, ponctuées de deux réunions quotidiennes. Les membres y annoncent leur temps de

présence, demande et propose de l'aide, s'engagent sur une des activités réparties en unités de travail : accueil, communication, restauration (les membres peuvent déjeuner au club pour une somme symbolique), entretien, gestion des programmes d'emplois, aide à la recherche de logement et aux démarches administratives auxquelles ils participent aux côtés des encadrants. Ils peuvent également initier d'autres activités, à condition toutefois de réunir quatre membres intéressés et de mobiliser des compétences en interne. C'est le cas du futur atelier langue anglais/espagnol, animé conjointement par un membre et un bénévole.

Peu à peu, chacun se structure, retrouve des habitudes et des comportements (respect de l'organisation, présence régulière, ponctualité, tenue vestimentaire correcte) nécessaires au maintien d'un travail régulier. Des liens sociaux forts se créent, puisqu'en cas d'absence d'un membre, les autres s'organisent pour prendre de ses nouvelles, le contacter, voire même lui rendre visite s'il le souhaite. Dans ce climat de confiance retrouvée, il est alors possible d'envisager de définir un projet de vie.

Un modèle innovant d'insertion professionnelle

Car le deuxième objectif du club house est d'accompagner les personnes qui le souhaitent vers le travail, facteur d'inclusion sociale et de retour vers une vie « normale ». Cependant, à la différence des dispositifs existants, pas besoin d'avoir un statut d'handicapé pour en bénéficier. De nombreuses personnes atteintes de troubles psychiques ne souhaitent pas en effet faire reconnaître leur handicap, de peur d'être stigmatisée et victime d'une exclusion encore plus grande. Si le club house propose des accompagnements classiques, toujours sur le principe de la coparticipation des membres (ateliers de retour vers l'emploi, accompagnement du membre dans sa recherche, éventuellement interface entre le membre et le futur employeur), il a surtout développé un concept original : les emplois de transition. Une entreprise partenaire, implantée localement, met à disposition du clubhouse un emploi nécessitant peu de qualification ou de connaissances spécifiques. Cet emploi à plein temps est confié, pour une période limitée (3 à 9 mois afin de permettre le renouvellement des bénéficiaires) à 2 ou 3 membres du clubhouse qui l'occuperont à temps partiel et toucheront une rémunération. Ces membres vont donc être intégrés à l'entreprise, avec les autres employés, tout en bénéficiant de la présence des encadrants du clubhouse qui peuvent les accompagner sur le poste. De plus, un travail de sensibilisation sur la maladie psychique peut également être mené auprès des managers de l'entreprise accueillante. En contrepartie, le club s'engage à ce qu'il n'y ait aucune vacance du poste, préjudiciable à la continuité du service offert par l'employeur, et ce quelque soit l'état de santé des membres en poste. Ainsi un autre membre ou, au pire, un encadrant est prêt à assurer le remplacement du membre défaillant.

Un groupe de huit entreprises, séduites par la démarche du clubhouse, ont fait planché pendant plusieurs mois leurs directeurs des ressources humaines, spécialistes du handicap, du droit du travail pour l'adapter à la législation française, dans le cadre du Contrat unique d'insertion et du Contrat de travail temporaire accompagné d'une Evaluation en milieu de travail (EMT), pour le remplaçant éventuel. Les premières expériences seront menées dès septembre 2012 par deux importantes entreprises, avant d'être éventuellement adaptées et étendues à d'autres. Une démarche tout aussi intéressante pour l'employeur, puisqu'elle s'inscrit dans le cadre de contrats aidés, que pour le membre qui bénéficie d'un retour « en douceur » vers l'entreprise et peut ainsi progresser en autonomie.

Le Clubhouse s'est donné 5 ans pour passer du stade expérimental à un dispositif reconnu et partiellement financé par les pouvoirs publics. En 2012, à l'exception d'une subvention versée par la Mairie de Paris, l'association fonctionne entièrement sur fonds privés, issus de donateurs individuels ou de fondations et mécénat d'entreprises, mais un protocole de collaboration est en cours avec

l'ARS d'Ile de France et avec les ministères concernés. D'autant que la démarche clubhouse a été identifiée comme une expérience à encourager par le plan psychiatrie et santé mentale 2011-2015.

Une évaluation du projet (organisation et résultat) a également été confiée à une doctorante d'une unité de recherche de l'université de Nanterre. Mais les études menées sur les clubs hors hexagone ont d'ors et déjà démontré l'intérêt d'une telle démarche : le taux de réinsertion professionnelle des membres des clubhouses est supérieur à 30%. Ils occupent plus durablement leur emploi et bénéficient de meilleurs salaires. De plus, le nombre d'hospitalisation des malades, membres d'un clubhouse, leur taux de rechute, la durée de leurs arrêts de travail sont également réduits, contribuant ainsi à des économies pour la collectivité. Mais par-dessus tout, en encourageant l'autonomie des personnes souffrant de troubles psychiques et en améliorant la perception de la société sur ces maladies, les clubhouse favorisent le bien vivre des malades et de leur entourage.

Bilan

- Restaurer, maintenir et améliorer la qualité de vie de personnes fragilisées par des troubles psychiques.
- Valoriser la compétence de chacune des personnes et encourager leur retour dans l'autonomie.
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle : le taux de réinsertion professionnelle des membres des clubhouses à l'étranger est supérieur à 30%. Les bénéficiaires occupent plus durablement leur emploi et bénéficient de meilleurs salaires.
- Lutter contre la stigmatisation et l'exclusion.
- Améliorer l'état de santé des usagers : le nombre d'hospitalisation des malades, membres d'un clubhouse, leur taux de rechute, la durée de leurs arrêts de travail sont réduits.

Partenaire(s)

Donateurs en nature

Saint Maclou ; Bisley ; Arc International ; Fondation orange ; Xerox ; Alinéa ; Reporters d'espoirs ; Office et culture.

Parrains et mécènes

Fondation Caritas France, Fondation Alain Charrier, Fondation Bettencourt Schueller, Fondation de France ; Banque de France ; AG2R la Mondiale ; IPSSEN ; SFR ; EDF ; CM&A ; IFP Energies nouvelles ; AXA private equity ; Janssen, Lilly, Le Siècle ; Transammonia Inc ;

Associatifs

L'Unafam ; Hangagés ; Entreprise et handicap ; Taïnos ; Bipotes
Publics : Ville de Paris

Moyens

Le budget annuel de fonctionnement du clubhouse est de 450 000 euros pour les trois premières années de fonctionnement. Il couvre le loyer des locaux, et les salaire des trois encadrants actuels (Directrice, chargé de réinsertion professionnelle, chargé de vie sociale), ainsi que de la délégué générale et les frais de fonctionnement du clubhouse. Une montée en puissance est prévue pour les deux années suivantes.

1. Pour voir Les Standards Internationaux pour les programmes Clubhouse [cliquez ici](#).

En complément

[Les Standards Internationaux pour les programmes Clubhouse.pdf](#)

Contact

AIMETTI Céline

Déléguée générale de l'association Clubhouse France

Association Clubhouse France

Adresse : 43 Rue du Télégraphe
75020
Paris
France

Tél. : 06 24 56 01 15

Courriel : caimetti@clubhousefrance.org

Site web : www.clubhousefrance.org/